Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DLH 67 9 rue Saint-Bruno (18e) – Rénovation de la salle polyvalente - Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel l'association Salle Saint-Bruno demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire aux travaux d'aménagement au 9, rue Saint-Bruno (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 22 janvier 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

L'association Salle Saint-Bruno est autorisée à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire aux travaux d'aménagement au 9, rue Saint-Bruno (18e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO